

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

ABSENT : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-087 : BATIMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES / LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS – FIN DE MISE A DISPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2012-099 portant approbation de la convention de la mise à disposition d'un bâtiment municipal

L'exercice de cette compétence, transférée par les communes membres, a conduit à la mise à disposition d'un bâtiment abritant le Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents avenue du Général De Gaulle – 87400 – Saint-Léonard de Noblat.

L'intercommunalité de Noblat a fait construire, avenue de Drusenheim à Saint-Léonard de Noblat, un Équipement, appelé Maison de la Petite Enfance, qui abrite, entre autres, un Relais Assistantes Maternelles et un Lieu d'Accueil Enfants Parents qui remplacent celui de l'avenue du Général De Gaulle.

L'occupation du bâtiment affecté au Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents avait conduit à la passation d'une convention de mise à disposition d'un bien immobilier (délibération 2012-099).

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre à fin à la convention de mise disposition du bâtiment qui n'est plus utilisé et de restituer le bâtiment à la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve la fin de mise à disposition du bâtiment, avenue du Général De Gaulle à Saint-Léonard de Noblat précédemment utilisé comme Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour réaliser cette fin de mise à disposition et restituer le bâtiment à la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 30.06.17
Publié ou notifié
Le : 30.06.17

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BATIMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES /LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS - FIN DE MISE A DISPOSITION

Date de transmission de l'acte : 30/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2017

Numéro de l'acte : 2017-087 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170622-2017-087-DE

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions